



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Ville de THONON-les-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration

Administrateurs :

En exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2
Pouvoir : 1
Votants : 10

Réunion du mercredi 5 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le mercredi 5 avril, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le vingt neuf mars deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN.

MM les membres nommés : Mme Eléonore PIERRON, Mme Johanne CHIEUX, Mme Mireille DUNOYER, Mme Brigitte RAMBAUT,

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

MM. les membres nommés : Mme Nicole GERARD.

Pouvoir : 1 pouvoir de Mme Nicole GERARD à Mme Mireille DUNOYER.

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

La liste des délibérations examinée par le Conseil d'Administration est affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

DEL_230405_01

FINANCES

OBJET : Subventions à caractère social 2023

Monsieur le Président de séance expose :

Il est proposé au Conseil d'Administration d'étudier les demandes de subvention des associations à caractère social pour l'année 2023.

ST VINCENT DE PAUL <i>Mme DUNOYER ne participe pas au vote</i>	unanimité	1 800,00€
SECOURS POPULAIRE	unanimité	6300,00€
SECOURS CATHOLIQUE	unanimité	2700,00€
AIDERS	unanimité	12000,00€
CROIX ROUGE FRANCAISE	unanimité	9 000,00€
RESTAURANTS DU CŒUR	unanimité	3 000,00€
COLLECTIF SOLIDARITE 2000 <i>Mme DUNOYER ne participe pas au vote</i>	unanimité	500,00€
APRETO - CAARUD	unanimité	Rejeté
APRETO - CSAPA	unanimité	Rejeté
ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE	unanimité	Rejeté
PASSERELLE – ES'PASS <i>Mme RAMBAUT ne participe pas au vote</i>	unanimité	20 000,00€
EQUIPE MOBILE PSYCHO-SOCIALE	unanimité	Rejeté
UNAFAM (Union Nationale des Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)	unanimité	500,00€
France ALZHEIMER HAUTE-SAVOIE	unanimité	800,00€
VISITE DES MALADES DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS	unanimité	200,00€
L'ECOLE A L'HOPITAL	unanimité	200,00€
BIBLIOTHEQUE SONORE	unanimité	300,00€
JALMAV LEMAN-MT BLANC <i>Mme PIERRON ne participe pas au vote</i>	unanimité	300,00€
OPERATION NEZ ROUGE	unanimité	Rejeté
POUR LE LOGEMENT SAVOYARD	unanimité	Rejeté
REGARDS ET BOULES DE POILS	unanimité	500,00€
ARDDS 74 « Sourdine la vie » <i>Mme CHIEUX ne participe pas au vote</i>	unanimité	800,00€
CŒUR D'AGATE	unanimité	200,00
APEI	unanimité	Rejeté

Soit un total de 59.100€ (cinquante-neuf milles cent euros)

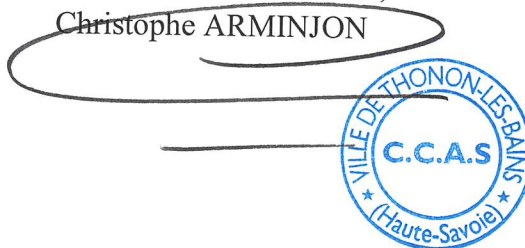
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président, les propositions ci-dessus.

Les signatures des Administrateurs figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CROSET



Le Président du C.C.A.S.,
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Président du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans ce délai ou à compter de la réponse du C.C.A.S. de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**Publié sur le site internet
de la commune le 12 avril
2023**